



ACTUALITÉS

L'enregistrement 2013 de REACH arrive à grand pas, les 1^{ères} échéances pour les substances soumises à autorisation également.

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site [REACH-info](http://www.reach-info.fr) et à remplir notre [questionnaire des besoins](#).

Plan d'action REACH/PME – Interventions

Dans le cadre de l'échéance d'enregistrement 2013, les CCI de région en collaboration avec le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et le HelpDesk national proposent des journées d'intervention afin d'accompagner et sensibiliser les PME au règlement REACH.

Dix journées sont d'ores et déjà programmées pour le second semestre.

Le calendrier de ces interventions est disponible sur notre site REACH-info à la rubrique « [Contactez vos CCI](#) ».



REACH et PME – Webinars français

Dans le cadre du plan d'action REACH/PME, le MEDDE, l'UIC et le Helpdesk ont programmé tout au long de l'année une série de webinars pour mieux vous accompagner jusqu'à l'échéance d'enregistrement 2013.

Le calendrier des conférences du second semestre est disponible en ligne et a été mis à jour. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux futures conférences en vous rendant [ici](#).

Nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de visionner en ligne les précédentes conférences en vous rendant sur le site de l'UIC.

Adaptions au Progrès Technique (ATP)

✓ **REACH :**

Une ATP modifiant le règlement (CE) N°440/2008 est parue au journal officiel le 6 juillet 2012 sous la référence : [Règlement \(CE\) N°640/2012](#).

Il modifie l'annexe du règlement 440/2008 établissant les méthodes d'essais conformément au règlement REACH.

✓ **CLP :**

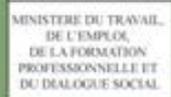
La 3^{ème} ATP modifiant le règlement (CE) N°1272/2008 est parue au journal officiel le 10 juillet 2012 sous la référence : [Règlement \(CE\) N°618/2012](#).

Il met à jour et complète la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) N°1272/2008 relative aux classifications harmonisées .

CLP – Classification et étiquetage harmonisés

Une nouvelle substance a été inscrite au [registre d'intention](#) depuis le 5 juillet 2012 :

- Peroxodisulfate de disodium (N°CE 231-892-1)



REACH

REACH-IT - Nouvelle version

La nouvelle version de REACH-IT est désormais disponible et en ligne depuis le 11 juillet 2012 (voir notre [lettre d'information N°55](#)).

Nous vous rappelons qu'après cette date seuls les dossiers créés à l'aide de la version 5.4 d'IUCLID seront acceptés.

Une prochaine brève traitera de la diffusion des informations et des demandes de confidentialité sous IUCLID 5.4 et fournira des conseils sur la publication des données issues des FDS.

[Plus d'information...](#)

Projet d'avis du SEAC sur la restriction de 4 phtalates

Le [projet d'avis](#) du SEAC (*Committee for socio-economic Analysis*) concernant la restriction de 4 phtalates (DIBP, DBP, BBP, DEHP) contenus dans des articles est désormais ouvert à consultation publique.

Les parties concernées sont invitées à émettre leurs commentaires jusqu'au **3 septembre 2012**.

Pour rappel, le 15 juin 2012, Le RAC (*Committee for Risk Assessment*) avait conclu que la restriction proposée pour ces 4 phtalates n'était pas justifiée, la conclusion reposant, entre autres considérations, sur l'absence de risque (c.f. [lettre d'information N°54](#)).

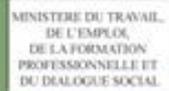
Ceci avait fait suite à la proposition de restriction émise par les autorités compétentes danoises en 2011, puis à la consultation publique clôturée en mars 2012 (c.f. lettres d'information [N°35](#) et [N°43](#)).

[Plus d'information...](#)

Guides

Quatre nouveaux guides sont désormais disponibles sur le site de l'ECHA :

- Guides questions et réponses sur le logiciel IUCLID 5.4 :
 - « [Questions and Answers - Dissemination and confidentiality claims of Safety Data Sheet information in IUCLID 5.4](#) » ;
 - « [Questions et Réponses - Nouveautés caractéristiques d'IUCLID 5.4 et impact de celles-ci sur la soumission et la diffusion des informations](#) » ;
- [Guide Questions et Réponses](#) sur l'interprétation des dispositions de l'annexe XVII du règlement REACH relative aux restrictions;
- « [Practical Guide 14 - How to prepare toxicological summaries in IUCLID and how to derive DNELs](#) ».





REACH

Publication des bandes de tonnage total pour les substances enregistrées

Après avoir publié en juillet 2012 un corrigendum sur la méthode de calcul de la bande de tonnage total et comme annoncé en avril 2012 (c.f. Lettre d'information N°50), l'ECHA a publié, depuis juin 2012, les bandes de tonnage total des substances figurant dans la base de données des substances enregistrées.

Les données relatives à la bande de tonnage seront extraites des derniers dossiers d'enregistrement standards, puis seront agrégées et converties en une bande de tonnage total. Elles seront alors diffusées dans les bases de données concernant les substances enregistrées. Cette démarche ne concerne pas les dossiers d'enregistrement des intermédiaires ni les dossiers pour lesquels l'information sur la bande de tonnage aura fait l'objet d'une demande de confidentialité.

[Plus d'information...](#)

Publication d'informations complémentaires sur les substances enregistrées

Comme annoncé en juin 2012 (c.f. Lettre d'information N°53), l'ECHA publiera à partir de novembre 2012, des informations supplémentaires issues des dossiers d'enregistrement. Ceci sera mis en œuvre suite à une décision de l'ECHA prise en 2011 et conformément à l'article 119.2 du règlement REACH.

Les informations publiées concernent le nom des déclarants, le numéro d'enregistrement ainsi que des informations sur l'évaluation des substances PBT/vPvB et celles issues des Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Tous les déclarants sont invités à vérifier leurs dossiers et utiliser le plug-in de diffusion de IUCLID 5.4 (disponible sur le site d'IUCLID) afin d'identifier les informations qui seront publiées. Les entreprises souhaitant faire une demande de confidentialité pour ces éléments devront mettre à jour leur dossier avant le **31 octobre 2012**.

[Plus d'information...](#)

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

 N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : [questionnaire des besoins](#)

